



Quelles sont les responsabilités

Par **pkld**, le **22/05/2012** à **08:46**

Bonjour,rnrnLe 21 mai, je me suis garé sur une voie à double sens, sur une place de stationnement à gauche de mon sens de circulation. Au moment de repartir, un véhicule venant de face m'a cédé le passage car je lui coupais sa voie de circulation. J'avais déjà commencé à m'insérer sur ma voie lorsqu'un véhicule, venant de l'arrière, me percute. Dégâts : sa porte hs et une partie de l'aile arrière, côté gauche et moi cote droit, le feu avant droit et le parechoc .rnrnJ'aurai aimé savoir qui a tort, qui a raison ?

Par **Tisuisse**, le **22/05/2012** à **09:08**

Bonjour,rnrnLes torts sont à 100 % pour vous pour 2 raisons :rn- vous quittez un stationnement, donc vous n'aviez aucune priorité,rn- il est interdit de stationner du côté gauche de son sens de circulation dans une rue à double sens. Vous encourriez une amende de 3e classe.